



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 6 janvier 2016 à 17 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

Le greffier avise les membres du Conseil que le poste de conseiller pour le district 2 est vacant à la suite du décès de madame la conseillère Monique Major le 19 décembre 2015.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à **18 h 30.**

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6
JANVIER 2016 À 17 H**

201601-01

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 janvier 2016 tel que ci-après reproduit:

Ouverture de la séance

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 janvier 2016 à 17 h

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat de services professionnels en architecture pour la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet – Projet TP-ST 201502-03
- 6.2 Octroi du contrat de services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil pour la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet – Projet TP-ST 201502-04
- 6.3 Octroi du contrat de services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité pour la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet–Projet TP-ST 201502-05
- 6.4 Octroi du contrat de services professionnels d'ingénierie en réfrigération d'aréna pour la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet
Projet TP-ST 201502-06

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET– PROJET TP-ST 201502-03

201601-02

6.1

Considérant que la rénovation et l'agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet ont été approuvés par le Conseil;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public dans le cadre du projet TP-ST 201502-03 – Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels en architecture et que 11 firmes ont présenté une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, 7 firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant que le soumissionnaire ayant eu le plus haut pointage, soit la firme Les Architectes FABG, a déposé une soumission conforme qui respecte l'estimation préliminaire.

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 201502-03 - Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels en architecture à la firme Les Architectes FABG;

D'autoriser une dépense correspondant au montant de la soumission soit 396 663.75 \$, taxes incluses;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET– PROJET TP-ST 201502-04

201601-03

6.2

Considérant que la rénovation et l'agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet ont été approuvés par le Conseil;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public dans le cadre du projet TP-ST 201502-04 – Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels en structure et génie civil et que 7 firmes ont présenté une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation 5 firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant que le soumissionnaire ayant eu le plus haut pointage, soit la firme Stantec Experts-Conseils ltée, a déposé une soumission conforme qui respecte l'estimation préliminaire.

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 201502-04 - Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels en structure et génie civil, à la firme Stantec Experts-Conseils ltée;

D'autoriser une dépense correspondant au montant de la soumission soit 87 151.05 \$, taxes incluses;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET – PROJET TP-ST 201502-05

201601-04

6.3

Considérant que la rénovation et l'agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet ont été approuvés par le Conseil;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public dans le cadre du projet TP-ST 201502-05 – Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité et que 11 firmes ont présenté une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation 7 firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant que le soumissionnaire ayant eu le plus haut pointage, soit la firme WSP Canada inc. a déposé une soumission conforme qui respecte l'estimation préliminaire.

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 201502-05 - Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité à la firme WSP Canada inc.;

D'autoriser une dépense correspondant au montant de la soumission soit 281 573.78 \$, taxes incluses;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN RÉFRIGÉRATION D'ARÉNA POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET – PROJET TP-ST 201502-06

201601-05

6.4

Considérant que la rénovation et l'agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet ont été approuvés par le Conseil;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public dans le cadre du projet TP-ST 201502-06 – Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels d'ingénierie en réfrigération et que 3 firmes ont présenté une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, 2 firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant que le soumissionnaire ayant eu le plus haut pointage, soit la firme WSP Canada inc. a déposé une soumission conforme qui respecte l'estimation préliminaire.

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

Recommander au conseil municipal d'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 201502-06 - Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels d'ingénierie en réfrigération à la firme WSP Canada inc.;

D'autoriser une dépense correspondant au montant de la soumission soit 37 941.75 \$, taxes incluses;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2016

201601-06

Il est proposé par,
Appuyé par

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier